



Porte fracturée par faux pompiers

Par **coupmonte**, le **22/10/2015** à **21:55**

bonjour ,
2 faux pompiers ont complètement fracturé ma porte de palier . Comment se faire rembourser par mon assurance habitation vu que j'ai dépassé les delais de déclaration du sinistre de beaucoup car je n'ai pas compris que c'était des faux pompiers tout de suite et que le choc m'a freiné ? S'agit il de vandalisme ? Je vous remercie beaucoup de votre coopération .

Par **chaber**, le **23/10/2015** à **07:16**

bonjour,

Même si le délai de déclaration prévu au contrat est dépassé un assureur doit la recevoir et y donner suite (selon les garanties).

Il faudra joindre à votre LRAR le certificat de dépôt de plainte